

SE SENTIR CHEZ SOI OÙ QUE L'ON SOIT



DANS LE RESPECT DE SES CHOIX
ET DE SES DROITS

que l'on soit en situation de handicap,
âgés et en perte d'autonomie,
mineurs et protégés.

PUBLICATION #1

TABLE-RONDE
DU 28 MARS 2025
RETRANSCRIPTION
DES ÉCHANGES

Autonomie
Habitat&

Adrien Taquet,
Président d'Autonomie & Habitat

Réhabilitons le Droit à habiter !

La relation que nous entretenons avec les populations fragiles dans notre pays plonge ses racines dans notre histoire, notamment dans les entrelacs tissés entre l'État et l'Église pour organiser leur « prise en charge ». Une histoire qui croise largement la structuration du secteur sanitaire au 17^e siècle, autour de la notion « d'aide à autrui », incarnée par les hospices qui abritaient à la fois les personnes handicapées mais également les vieillards, les fous, les vagabonds... Louis XIV donnera corps institutionnel à cette approche avec la création de l'Hôpital général en 1656, qui accueille tout ce que le pays abrite de personnes vulnérables, autant de potentiels troubleurs de l'ordre public susceptibles d'effrayer les « honnêtes gens ».

C'est ainsi que la France a progressivement construit un modèle sanitaire du handicap et de la dépendance, qui considère les personnes d'abord comme objets de soins avant d'être des sujets de droits. Les enfants protégés de la même façon, et pour des raisons qui empruntent davantage aux sources du droit de la famille, en sont encore aujourd'hui à lutter pour conquérir leur statut de sujets de droit plein et entier, et non plus d'objets de protection.

En découle une appréhension des différents « habitats » comme lieux de soin, des lieux pensés et organisés autour de la prise en charge, thérapeutique pour l'essentiel, des lieux de protection, avant d'être des lieux de vie où habitent des personnes autonomes douées d'un pouvoir d'agir. Et cela vaut pour les institutions comme pour les solutions à domicile.

Ainsi, nous avons abandonné toute réflexion sur ce que signifiait « habiter » dans les champs sociaux et médico-sociaux. Notre habitat ne peut pas se définir par la seule couleur des murs, par l'heure de passage des aides-soignantes, par le nombre de soins que l'on va recevoir dans la journée, ou les thèmes des ateliers éducatifs qui nous sont offerts dans la semaine.

Il y a une véritable nécessité aujourd'hui de repenser ce que veut dire le mot « habiter » pour une personne en situation de handicap, pour une personne âgée dépendante, pour un enfant protégé, au sein d'une société qui se veut de plus en plus inclusive.

Et ce alors même que certains modèles se voient contestés (Ephad, IME...) sur fond de mouvement de transformation de l'offre dans les établissements, de promesse d'un virage domiciliaire, et de l'émergence de formes nouvelles d'habitat alternatif - habitat partagé, habitat inclusif, colocation, appartement en semi-autonomie... Et que s'affirme de plus en plus la revendication du pouvoir d'agir et de l'autodétermination des personnes.

Nous devons ainsi réhabiliter un véritable Droit à habiter - et non pas seulement un droit à être soigné, à être entretenu, à être occupé, à être protégé.

Ce *Droit à habiter* pour les personnes fragiles, il recouvre 3 enjeux au moins.

Un enjeu lié aux droits de la personne.

Comment s'assurer que l'on respecte le libre choix exprimé par la personne sur son lieu de vie, comment garantir les conditions dans lesquelles elle souhaite vivre ? C'est la question de l'autodétermination et du pouvoir d'agir des personnes.

Un enjeu lié à l'accessibilité.

Comment faire en sorte que l'aménagement de l'espace ne constitue plus un obstacle à la pleine autonomie des personnes, voire en devienne un véritable levier émancipateur ?

Un enjeu lié à l'intégration environnementale.

Comment penser l'habitat dans son tissu relationnel et serviciel, ancré dans une communauté d'intérêts diverses, pour éviter de retourner à la ségrégation passée où les personnes vulnérables étaient maintenues hors de la Cité ?

Ces enjeux se recoupent évidemment, se nourrissent l'un l'autre, mais ils sont tous traversés, dans la manière dont nous les pensons au sein d'Autonomie & Habitat, par la question de l'autodétermination et des droits.

C'est dans cette optique et dans cet esprit que se tient cette première table ronde, consacrée au « chez soi », ou plus précisément peut être au « sentiment d'être chez soi », première condition à l'autonomie réelle lorsqu'il s'agit de notre lieu de vie. Le sous-titre de cet événement - « *Où que l'on soit, dans le respect de ses choix et de ses droits* » - traduit bien cette entrée par le droit, tout comme la nécessité d'appréhender cette question tant pour les établissements collectifs que pour le domicile, et pour tout ce qui se trouve entre les deux.

Avec pour objectif, en s'appuyant sur le savoir expérientiel des personnes concernées -qu'elles soient en situation de handicap, âgées dépendantes ou anciens enfants protégés - et d'experts et professionnels de différents horizons, d'enrichir les réflexions menées au niveau national et local sur ces questions, et de formuler des propositions pour améliorer l'autonomie des personnes. Cette table ronde en est l'une des premières pierres.

autonomie-et-habitat.org

Filippo Monteleone, Président de CAREIT

CAREIT conseille et accompagne les acteurs du secteur de la santé, du médico-social et du social dans le développement de leurs projets immobiliers : Ehpad, villages d'enfants, établissements de soins...

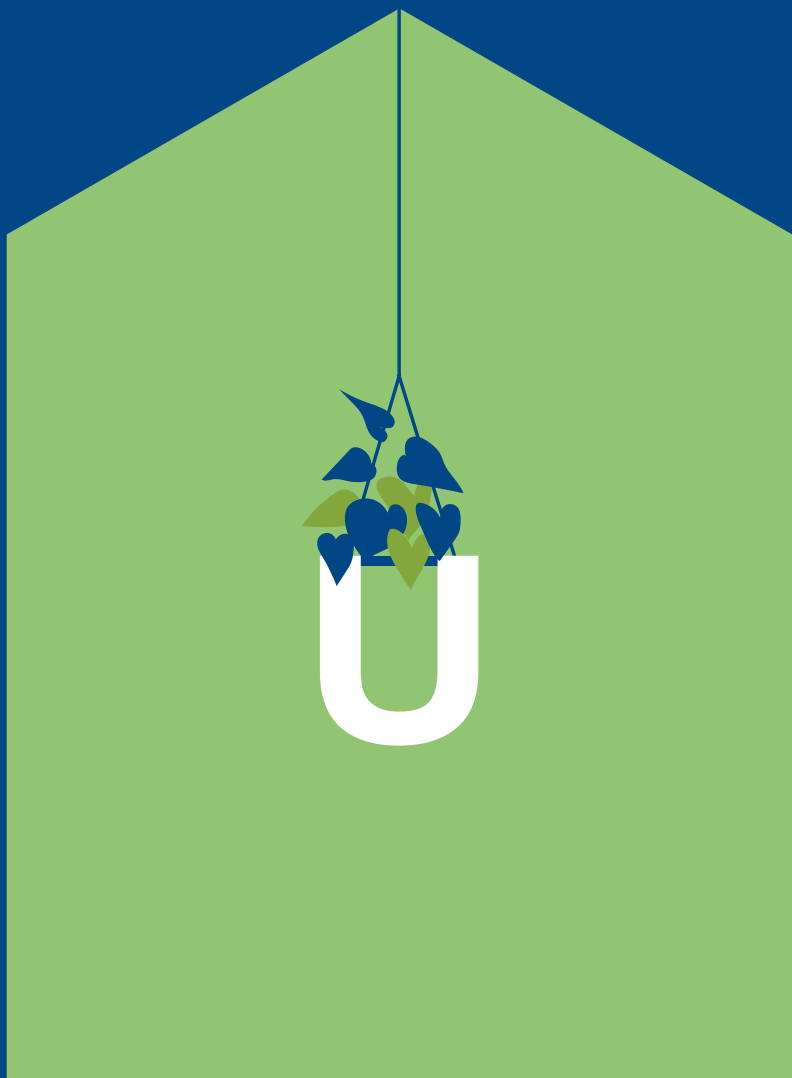
À notre niveau et dans notre champ d'expertise et d'activité, nous essayons de contribuer aux réflexions en cours sur l'organisation et les évolutions de notre système de santé et médico-social. Et nous soutenons les acteurs qui s'engagent et innovent dans ce secteur.

C'est donc naturellement que nous avons voulu soutenir Adrien Taquet quand il nous a présenté son projet à la fois ambitieux et enthousiasmant : celui de construire un lieu de rencontre, de réflexion et de propositions dédié à l'habitat des personnes fragiles ou ayant des besoins spécifiques : personnes âgées, personnes en situation de handicap et mineurs protégés. C'est l'objectif du Think Tank Autonomie et Habitat, que nous sommes fiers et heureux de soutenir.

La première table-ronde d'Autonomie & Habitat a réuni des acteurs engagés et passionnés qui ont posé des questions essentielles qui interpellent les experts de l'habitat que nous sommes : comment garantir un chez-soi respectueux des choix et des droits de chacun ? Comment favoriser l'innovation, les initiatives «en dehors des clous» et la co-construction des solutions de demain en termes d'habitat et d'accompagnement des personnes à besoins spécifiques ?

Il s'agit maintenant de travailler tous ensemble pour apporter des solutions concrètes et satisfaisantes pour l'ensemble des personnes concernées.

Bonne lecture !



SOMMAIRE

P. 7	LES PARTICIPANTS À LA TABLE-RONDE
P. 8	PROPOS INTRODUCTIF
P. 10	TABLE-RONDE
P. 27	ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC
P. 31	CONCLUSION

LES PARTICIPANTS À LA TABLE-RONDE

Corinne Antoine-Guillaume

directrice de l'Ehpad Kersalic, Guingamp

Gautier Arnaud-Melchiorre

juriste, auteur du rapport « À (h)auteur d'enfants »,
membre d'Autonomie & Habitat

Jean-Luc Charlot

sociologue, coordinateur du réseau des GIHP,
membre d'Autonomie & Habitat

Marika Lefki

membre de Capdroits

Florence Mathieu

ingénieure en design social, fondatrice d'Aïna
et cofondatrice d'Athom (l'académie de la transformation
de l'habitat et de l'offre médico-sociale)

Table-ronde animée par Denis Piveteau, ancien Directeur
de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,
membre d'Autonomie & Habitat

PROPOS INTRODUCTIF

Adrien Taquet : Je suis Adrien Taquet et je me présente pour ceux dans la salle et ceux connectés à distance : je suis un jeune homme brun, d'un mètre soixante-dix. Aujourd'hui, je porte un jean, des chaussures marrons et une veste. Je suis ravi de vous accueillir pour cette première table ronde du Think Tank Autonomie & Habitat.

Quelques mots introductifs avant de céder la parole à Denis Piveteau. Cette première table ronde vise à réfléchir sur un sujet qui est central et crucial : le sens du chez soi. Quel est le sens de cette idée de « se sentir chez soi » ? Quelles en sont les conditions et les limites, selon que l'on habite en établissement ou que l'on habite chez soi ? Ce n'est pas parce qu'on habite chez soi, en effet, que toutes les conditions du chez-soi sont réunies, vous allez le voir. À l'inverse, habiter dans un établissement peut-il répondre à cet égard aux envies et aux besoins des personnes, dans le respect de leur pouvoir d'agir et du principe d'autodétermination ? L'émergence des nouveaux habitats « intermédiaires » -inclusifs, partagés, intergénérationnels et autres coloc. - constitue-t-elle une réponse renouvelée satisfaisante à la question du rapport entre l'intimité et le collectif ?

Autant de questions qui vont faire l'objet des échanges à venir, qui seront animés par Denis Piveteau, ancien directeur de la CNSA, qui est membre d'Autonomie & Habitat, auteur de nombreux rapports, mais dont l'un concerne peut-être un peu plus notre sujet de la matinée : « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous », co-écrit avec Dominique Libault.

Nous aurons à distance et en présence :

- Gautier Arnaud-Melchiorre d'une part, qui est juriste, et qui est un jeune homme à qui j'avais confié, quand j'étais ministre, une mission auprès des enfants en protection de l'enfance actuellement. Il a passé 6 mois avec eux pour déceler tout ce qui fait qu'un enfant en protection de l'enfance dans un foyer peut, peut-être, se sentir un peu chez lui. Il a publié un très beau rapport, « À (h)auteur d'enfants », qui a fait beaucoup de bruit dans le secteur et que je vous conseille de lire

- Et Marika Lefki, qui entre autres choses, est une membre très active de l'Association Capdroits qui fait de la recherche participative
- Corine Antoine-Guillaume, directrice de l'Ehpad Kersalic à Guigamps
- Jean-Luc Charlot qui est sociologue
- Florence Mathieu, ingénieure en design social.

Cher Denis, c'est à vous.

TABLE-RONDE

Denis Piveteau : Je commencerai par un petit mot de cadrage :

Il faut, je crois, partir d'un mot - les « droits » - pour se demander, à titre liminaire, si notre Constitution, nos lois, ont déjà posé quelque chose pour dire cette intuition que nous avons, à savoir qu'il est fondamental de pouvoir se sentir vraiment « chez soi » dans le lieu où on a élu domicile.

La réponse est oui : ce droit fondamental, que nous allons nous efforcer de caractériser ce matin, existe dans notre Constitution, mais dans un environnement juridique qui est un peu lacunaire et mal structuré.

Lacunaire, parce qu'il faut rappeler que le simple fait de disposer effectivement d'un domicile, malgré la célèbre loi sur le droit au logement opposable du 5 mars 2007 et malgré l'existence de ce qu'on appelle un « objectif à valeur constitutionnelle » n'est pas encore un droit complètement abouti. Les spécialistes le savent, la Cour des comptes l'a rappelé récemment, il y a encore beaucoup à faire pour que chacun ait un toit au-dessus de sa tête.

Ce ne sera pas notre sujet ce matin, mais gardons-le à l'esprit.

Ce que nous discutons ce matin consiste, à partir du présupposé de l'existence d'un lieu où l'on habite, à nous demander si et à quelles conditions ce lieu peut avoir les attributs qu'on attend d'un « chez soi ».

C'est là qu'il existe un adossement constitutionnel très fort, et même en droit international, quant au fait que le lieu où l'on habite, le domicile, quel qu'il soit, y compris lorsqu'il est précaire ou même occupé irrégulièrement, doit disposer d'une protection particulière contre les intrusions dans son intimité.

Cette règle « d'inviolabilité » ne définit pas ce qu'est le domicile, elle dit plutôt ce qu'il doit entraîner : une protection de la vie privée. Mais on voit que, indirectement, par ricochet, c'est une manière de définir ce qu'il doit être : un lieu de protection d'intimité qui, j'insiste, ne repose pas du tout sur l'existence d'un droit de propriété. Ce n'est pas un principe de protection du propriétaire de logement, c'est un principe de protection du domicile, quel qu'il soit.

Alors bien sûr, un propriétaire sera mieux protégé dans l'intimité de son domicile qu'un occupant sans titre et, lorsque l'occupation est légale, certaines intrusions pourront être permises par la loi, pour divers motifs. Mais ce principe de « liberté personnelle » dans le domicile reste un principe général et fondamental, c'est celui qui fonde aussi la liberté d'aller et venir ou la liberté de choisir un traitement médical, par exemple. Ce n'est donc pas très loin du pouvoir d'agir.

Mais c'est à peu près là que s'arrêtent les choses claires.

Car, lorsqu'il s'agit de fixer la nature et l'intensité des protections du domicile, le droit - ou plutôt les droits - il y a plusieurs codes qui se télescopent sur le sujet et retombent peu ou prou sur le critère de la propriété selon une représentation linéaire, qui va du statut le plus robuste - que les statistiques de l'INSEE appellent le « propriétaire occupant » (58% des ménages) - jusqu'à l'extrême opposé, le moins robuste - que l'INSEE appelle les « logements non ordinaires » : près de deux millions de personnes ne sont pas propriétaires ni même locataires, mais « résidentes » dans des institutions.

Et entre ces deux extrêmes, tout un dégradé de logements occupés à titre contractuel, allant des contrats les plus solides (loi du 6 juillet 1989) jusqu'à ce qu'on appelle « contrat d'occupation », qui place dans la zone de ce que, dans un ouvrage récent, le sociologue Julien Damon appelle les « frontières du logement ordinaire ».

Ces classements juridiques ont des conséquences importantes en matière de responsabilité (entre le propriétaire et l'occupant) et en matière de financement par la solidarité nationale.

Et grosso-modo, vous avez compris, ils pointent vers l'idée - qu'on retrouve aussi dans la jurisprudence du Conseil d'État - que l'on est plus ou moins « chez soi » en fonction de la plus ou moins grande distance qu'on a vis-à-vis du statut de propriétaire. Le propriétaire est chez lui, et a tous les droits de l'occupant. L'hébergé n'est pas chez lui et il n'a ... pas du tout les mêmes droits.

Est-ce ainsi qu'il faut continuer de penser les choses, ou y a-t-il de meilleurs critères à proposer pour signifier, avec le plus de force possible, sur toute l'étendue du spectre, le droit constitutionnel « d'être chez soi » ? Et si on pense qu'il y a de meilleurs critères et qu'ils sont suffisamment consensuels, comment peut-on concrètement les traduire, en termes d'aménagement de l'espace, ou en termes de droits à respecter ? Et, dans cette traduction concrète, est-ce qu'on rencontre des limites, lorsque l'habitant est vulnérable et doit être protégé, ou lorsque l'habitat est collectif et qu'il faut tenir compte des autres ?

Et, enfin, est-ce que, sur ces nouvelles bases, plus concrètes que le statut de propriétaire et effectivement susceptibles d'être mises en œuvre pour des personnes vulnérables, on doit conserver plusieurs grandes catégories de « chez soi » (hébergement, logement, institution ...), ou est-ce qu'un tel découpage devient inutile ou même n'a plus de sens ?

Pour répondre, ou commencer à répondre à ces questions, nous aurons un tour de table d'une grande richesse d'expertises et de compétences. Je donnerai d'abord la parole à Jean-Luc Charlot.

Jean-Luc, vous avez aussi beaucoup écrit, dont un ouvrage récent qui reprend certains textes sous le titre « un métier de forgeron ». Mais, aujourd'hui, je suis venu avec le « Petit dictionnaire critique de l'habitat inclusif » dans lequel vous avez une entrée « Chez soi ». Donc je commence par vous, Jean-Luc : pour un sociologue, qu'est-ce que le « chez soi » ?

Jean-Luc Charlot : On convoque la sociologie, la force sociologique peut-être même. Donc je vais essayer de situer mon propos dans une perspective très actuelle de la discipline de la sociologie. Et pour tout dire en chantier. Je vais me situer dans le sillage des travaux novateurs de Bernard Lahire. Pourquoi ? Parce que ce qu'il propose de s'adosser à une hypothèse selon laquelle il existe en fait une structure sociale profonde propre à notre espèce, c'est-à-dire homo sapiens. Nous sommes tous homo sapiens. Et cette structure sociale profonde ne se donnerait à voir que dans des états culturels toujours particuliers. L'état culturel dont l'étude a été l'objet principal jusqu'ici, en tout cas de la sociologie. Et on peut penser que l'introduction que tu faisais, Denis, sur la question « propriétaire, pas propriétaire, résident, pas résident, etc. » est un état culturel, une forme culturelle précise à un moment donné dans l'Europe, et plus exactement en France d'ailleurs, de ces choses-là.

Mais, peut-être qu'il faut aller voir tout ça en-deçà ou au-delà, je ne sais pas, c'est-à-dire dans ce qui sont peut-être des invariants sociaux qui seraient propres à Homo sapiens. C'est-à-dire à l'ensemble de tous les êtres humains : tous ceux qui sont là et tous ceux qui sont sur notre Terre depuis en moyenne 50 000 ans.

Donc pourquoi cet invariant ? Et parmi les invariants qu'il pourrait y avoir chez Homo sapiens, chez l'être humain, il y en a un qui est celui de rechercher un « chez soi ».

Alors, culturellement, on dit « un chez soi » dans le sens où Homo sapiens a habité – ou bien il habite encore - des grottes, des maisons

ou parfois des cubes qui sont empilés les uns sur les autres (vous savez, on appelle ça des immeubles). Culturellement, si je reviens et si on prend cette distinction-là, disons en Occident, en Europe et dans les temps modernes, une maison est traditionnellement composée d'un toit et de quatre murs. Le toit, c'est un bouclier. Il est construit pour protéger les habitants de tout ce qu'il y a au-dessus d'eux. Les murs protègent les habitants de ce qu'il y a au dehors et, à l'intérieur, permettent de garder tous les secrets. Les fenêtres offrent des points de vue, à travers elles les habitants voient le dehors depuis le dedans. La porte permet des entrées et des sorties. On sort pour conquérir le monde et s'y perdre soi-même. On rentre par la porte pour s'y retrouver soi-même et peut-être y perdre le monde. Rapidement dit comme ça, je viens de dessiner l'ébauche de ce qu'est un « chez soi ». Mais cela ne suffit pas évidemment. Il faut préciser quelques conditions pour qu'une maison, quelle qu'elle soit (qu'on en soit propriétaire, résident, habitant précaire, etc.) soit et advienne comme un véritable « chez soi ».

J'insiste sur ces critères depuis quelques temps et je suis désolé pour ceux qui les ont déjà lus ou entendus, mais je suis obligé de radoter puisque manifestement ces critères-là ne sont pas toujours pris en compte. Pour moi, il y a au moins trois critères. Il y en a bien sûr d'autres, mais il y en a pour moi trois qui sont fondamentaux et qui font qu'un « chez soi » est un véritable chez soi :

- L'intimité, tu l'as évoquée tout à l'heure, à partir de cette loi de protection de l'intimité,
- La clôture,
- Le gouvernement de son temps.

À la fin du XVIII^e siècle, un changement fondamental s'est produit dans nos manières d'être et d'agir dans notre société : le mot, mais aussi la chose, « intimité » a vu le jour.

Qu'est-ce que l'intimité ? C'est la naissance de la vie privée. C'est la naissance du moment où l'individu a cherché à se soustraire aux contraintes du collectif, des groupes, etc. Et à inventer la vie privée. Évidemment, c'est un processus. Il ne l'a pas inventée du jour au lendemain.

Le sentiment d'intimité - une des caractéristiques profondes du « chez soi », intervient quand on a la possibilité de l'appropriation de son espace. Tout Homo sapiens va essayer de meubler son espace. Il va le décorer, il va le ranger ou pas le ranger du tout.

Il va y construire ce fameux paysage personnel d'objets, plus ou moins importants, mais qui sont tous des souvenirs personnels, etc. Puis, pour que cet espace personnel devienne véritablement un lieu de l'intimité, un lieu de l'intime, il doit pouvoir être aussi celui de ses secrets, de sa vie familiale domestique, de ses arrangements privés, de ses secrets avouables ou inavouables, peu importe. Et en tout cas, ça reste là. Et donc, faire d'un chez soi un lieu de l'intime, c'est ce qui fait que le « moi », le « je », peut s'y recueillir. Et c'est la condition pour que l'homme, l'Homo sapiens, puisse se tenir dans le monde à partir de cette demeure, de ce lieu, de ce chez-soi où il va pouvoir s'y retirer.

L'autre condition, la deuxième condition pour moi, que pour que le « chez soi » soit un véritable chez soi, c'est la clôture. Car le « chez soi » a à voir avec le sentiment de sécurité. Être « chez soi », nécessite en conséquence de pouvoir contrôler qui va pouvoir y entrer. Vous savez bien, on accueille un certain nombre de personnes chez soi. On en interdit l'entrée à d'autres. Certains sont reçus sur le seuil, d'autres dans la pièce de vie et d'autres dans notre chambre. La clôture est matérialisée par la porte qui est la jointure entre l'espace de vie, l'espace de chez soi et ce qui est extérieur. La porte doit pouvoir être franchie par son occupant dans un véritable « chez soi ». En fait, la possibilité d'ouvrir sa porte, de pouvoir la franchir, distingue l'hospitalité de la prison. Et vous savez bien, ou un certain nombre d'entre vous le savent, que cette possibilité de pouvoir ouvrir sa porte et de pouvoir la franchir, quand on observe un certain nombre de personnes, de lieux de vie, de lieux où habitent les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, ça ne va pas vraiment toujours de soi, c'est le moins qu'on puisse dire.

Enfin, le « chez soi », c'est le lieu où on peut gouverner son temps. On va décider du moment où on va déjeuner, dîner, sortir, se coucher. Gouverner son temps est une des conditions de la maîtrise de son intérieur, mais aussi de cette manière subjective d'habiter.

On comprend que ces conditions sont particulièrement mises à l'épreuve pour des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, quand elles vivent chez elles et qu'elles ont besoin d'être accompagnées dans leur vie quotidienne, et que les professionnels et les proches investissent leur intimité d'une façon ou d'une autre, dérangent les objets personnels, leur disent que c'est plutôt de cette façon-là qu'il faudrait améliorer leur intérieur, faire leur intérieur, colportent un peu des éléments de leur vie à l'extérieur. Ou quand ils franchissent la clôture, qu'ils rentrent le matin parce qu'ils ont la clé, par routine, par commodité.

Ou parce que leur organisation, l'organisation de leurs services, impose finalement un temps. Et donc la gestion du temps des personnes n'est plus possible.

C'est vrai quand elles sont à domicile, mais c'est vrai aussi quand elles vivent en habitat inclusif ou en établissement médico-social et que le collectif empiète finalement sur leur vie privée.

Alors, en conclusion très provisoire et très rapide pour terminer le temps qui m'est imparti : au fond, qu'est-ce que c'est qu'un « chez soi », puisque c'est la question que tu nous as posée ? Je dirais qu'on peut distinguer le « chez soi » d'un lieu simplement occupé par une position provisoire d'une personne qui s'est installée, même si c'est un domicile. C'est ça qu'il faut distinguer du « chez soi » qui serait plutôt un lieu ressenti comme véritablement à soi, ce qui ne veut pas dire qu'on en est forcément propriétaire, vous l'avez bien compris. Un lieu qui répond à un désir profond et qui exprime l'essence réelle ou supposée de l'identité de celui qui l'habite.

Le chez soi, c'est là où j'habite, LÀ où JE suis. Et dans ce « là », on retrouve le réseau de voisinage, de connaissances, ainsi que les repères nécessaires à ce qui fait que je suis un être humain, un Homo sapiens.

Martin Heidegger, désignait par « Heimat » le chez soi. J'espère qu'il n'y a pas trop de grands spécialistes de la langue allemande, ce sont mes propres recherches donc elles sont peut-être approximatives. Mais le « Heimat » n'est pas très loin de ce qu'on peut définir, un peu par extension, par un équivalent du mot bonheur.

Le « chez soi » n'est pas le repli, n'est pas le repli sur soi, même s'il peut et doit pouvoir le rester. Le « chez soi » est la condition d'un possible déploiement pour celui ou celle qui l'habite. L'idée de venir un possible citoyen : on a besoin d'un chez soi, tel qu'on l'a esquissé, pour pouvoir sortir et explorer le monde, son monde, quelle que soit la nature de son monde et ce qu'on souhaite en faire.

Pour finir, c'est le lieu à partir duquel un nouveau champ des possibles s'ouvre car comme le disait Mona Chollet, « si une personne ne dispose pas d'un territoire propre, c'est-à-dire ce « chez soi » là... attendre que cette personne apporte une contribution à la vie collective, à la citoyenneté, à la cité, reviendrait à attendre d'un homme qui se noie qu'il en sauve un autre ».

Denis Piveteau : Merci Jean-Luc. Je donne maintenant la parole à Marika Lefki, qui est à distance, membre de Capdroits, qui défend une démarche citoyenne de l'expertise et de connaissance par l'expérience

des personnes. Vous avez ce regard de recherche et d'expertise d'usage. Comment réagissez-vous à cette première tentative de définition ?

Marika Lefki : La question de ce que signifie « chez soi » est justement par rapport au lieu exact dans lequel on vit. Que ce soit un lieu personnel ou collectif, je pense qu'on n'a pas du tout la même position, notamment sur cette notion de collectivité qui est assez importante dans les établissements, où on sent bien que notre chez soi se limite très facilement à la chambre, et encore quand l'équipe de travail ne fait pas intrusion dans les lieux dits « privés ».

Il y a cette notion aussi de positionnement quand on fait appel aux acteurs d'accompagnement, ou l'intrusion dans la vie des personnes. Cela peut être très vite intrusif. Donc je pense qu'elle se pose plutôt dans la manière dont comment chaque personne trouve sa place dans cet accompagnement, comment on accueille des professionnels, que ce soit dans une chambre ou dans un logement privé, et comment l'accompagnant se positionne en fonction du milieu. Il me semble que ce sont des questions qui ne se posent pas vraiment.

On accompagne les gens de façon très technique : on les habille, on les lave, on leur donne à manger. On ne s'interroge pas sur la relation entre l'accompagné et le professionnel.

Denis Piveteau : Merci beaucoup. Je sais que vous préférez les interventions courtes donc je vous redonnerai la parole plus tard. Je vous remercie beaucoup parce que vous formulez interpellations très fortes que je dirigerai plus tard vers Corine Antoine-Guillaume et Florence Mathieu : cette question de l'atteinte au « chez soi » par la manière dont le service intervient sur la personne dans des environnements collectifs et la façon dont se déroule l'accompagnement lui-même.

On va maintenant avoir le contrepoint dans le champ de l'enfance, avec Gautier Arnaud-Melchiorre, qui est également à distance. Votre rapport « À (h)auteur d'enfants » a une grande importance. Gautier, plus on est jeune et plus le « chez soi » est important ? Le « chez soi » d'un enfant est profondément structurant. Quelle est votre analyse ?

Gautier Arnaud-Melchiorre : Tout d'abord, avant de se sentir chez soi, il y a la question du choix du « chez soi », qui est difficilement possible dans le champ de la protection de l'enfance, puisqu'un enfant est souvent extrait de son chez lui, souvent de sa famille, pour être accueilli dans un autre environnement qui va devenir son chez lui. Et là, bien évidemment, c'est difficile de demander à un enfant de choisir cet endroit, bien que je pense qu'il y a quelque chose à réfléchir

autour de la question de ce choix, puisque la désorganisation bien souvent de l'aide sociale à l'enfance, qui n'est pas forcément volontaire mais liée à des problématiques de place et de moyens, conduit des enfants à être dans des espaces d'attente, dans des structures d'accueil temporaires où ils n'arrivent pas à pouvoir se sentir chez eux, puisqu'ils peuvent être à tout moment envoyés vers un autre endroit qu'ils devront faire chez eux. Et notamment, cela a des implications dans les chambres de ces enfants. Les enfants accueillis dans des établissements d'urgence qui ne savent pas où ils vont aller sont parfois accueillis pendant un ou deux ans. Ce n'est donc plus du tout un temps d'urgence, c'est un temps très long, notamment dans la vie d'un enfant. Deux ans, c'est une temporalité extrêmement longue. Et bien ce sont des chambres - lorsque vous y entrez, si l'enfant vous y autorise - où il n'y a pas de décoration. Comme l'enfant sait que, à tout moment, il peut être envoyé dans un autre chez lui, il ne s'approprie pas cet espace qui ne devient pas son « chez lui ». Et donc, il ne décore pas, évidemment à sa mesure.

Cela a aussi des implications aussi dans les ruptures de parcours, qui sont imposées aux enfants. Si l'enfant était pleinement sujet de droit et vraiment au cœur des préoccupations dans l'organisation, c'est l'institution qui devrait se modéliser, s'adapter à des enfants qui ont posé leurs valises, à qui on a imposé un endroit qu'ils ont fait « chez eux ». Cela a des implications dans les ruptures, car qui dit « rupture » ne dit pas forcément rupture d'un « chez lui », d'un endroit où l'enfant habite, mais aussi la rupture de tout un environnement dans lequel l'enfant a déployé des liens sociaux, a pu investir sa scolarité.

Il y a des ruptures qui, parfois, sont judicieuses, vertueuses. Cela nous fait toujours du bien de découvrir d'autres horizons. Néanmoins, à partir du domicile de l'enfant qui lui est imposé, les ruptures auxquelles il est confronté en raison des logiques de place et des logiques institutionnelles ont des implications dans la rupture de sa vie au quotidien, notamment sa scolarité et ses liens sociaux.

Au-delà de la question de choisir son « chez soi », il y a la double dimension, en protection de l'enfance, de se sentir pleinement chez soi dans un espace privé et pleinement chez soi dans un espace collectif.

Concernant le premier point, celui de se sentir chez soi dans un espace privé : il y a des établissements ou des familles d'accueil qui proposent quelque chose que les enfants apprécient. Ce n'est pas fondamental, mais, pour eux, c'est important. Ils leur proposent, tout simplement, lorsqu'ils arrivent dans un établissement, de pouvoir choisir la couleur de leur chambre.

Uniquement de pouvoir peindre, et c'est déjà commencer à donner à l'enfant une clé pour qu'il se sentir chez lui, de choisir la couleur du mur. Et puis, souvent, c'est une activité que va réaliser l'enfant avec la personne qui l'accompagne. Donc c'est aussi un lieu privilégié dans les liens pour pouvoir, petit à petit, faire d'un endroit qui lui tombe dessus, un endroit où il va se sentir chez lui.

Concernant les espaces privés, j'ai néanmoins pu observer, parmi les éléments d'amélioration à apporter, que souvent, dans les chambres, les enfants n'ont pas d'armoire. Ils ont des étagères parce que, tout simplement, cela permet aux éducateurs de savoir ce qu'il y a dedans. Alors, effectivement, dans la logique, c'est plus simple de voir qu'il n'y a pas d'objet dangereux. Néanmoins, si on a une approche vraiment de l'enfant comme sujet de droit, cet enfant a le droit à sa vie privée. Et il a le droit, à sa mesure et dans son univers d'enfant, d'avoir des espaces qui sont fermés au regard des adultes, où il peut y avoir des lettres d'amoureuse, d'amoureux, des dessins, n'importe quoi en fait. C'est moi qui imagine ce que cela pourrait être, mais c'est à l'enfant de choisir ce que, lui, souhaiterait cacher. Pour qu'il ait, dans cet espace qu'on lui donne comme chambre, un espace qui est vraiment privé. Le choix des meubles n'est pas anecdotique, mais est important et reflète vraiment la conception qu'on peut avoir de l'enfant.

D'autre part, concernant l'organisation des chambres, parfois vous entrez dans une chambre de trois enfants qui est décorée de peluches mais dans laquelle il n'y a qu'un seul bureau. Or on sait que la scolarité est quelque chose de très important pour les enfants et qui, parfois, fait poindre quelques difficultés dans le cas de la protection de l'enfance. Ainsi, comment peut-on faire pour que chaque enfant ait son bureau, cet espace privé aussi qui va lui permettre d'investir sa scolarité ?

Le « chez soi » privé, c'est aussi toute une manière d'aborder la question de la chambre de l'enfant. Par exemple, tout au cours de la mission que j'ai menée, les éducateurs, qui étaient tout à fait bienveillants, ouvraient les portes des chambres comme si j'étais un inspecteur de l'IGAS. Ils ouvraient les portes sans demander à l'enfant s'il acceptait que je puisse entrer dans la chambre. Et moi, j'avais vraiment toujours comme souci de dire aux enfants que je n'entrerais pas dans leur chambre s'ils ne m'en donnaient pas l'autorisation. Donc ce lieu de la chambre n'est souvent pas conçu comme un espace où on peut se sentir chez soi puisque à tout moment, l'éducateur, n'importe qui, peut faire irruption dans cet espace. Je crois que, là aussi, il y a quelque chose à moduler. Il ne s'agit pas de ne plus rentrer et de créer un absolu sacré, mais néanmoins d'avoir, en première intention, la délicatesse de toquer, de demander si on accepte.

Et c'est aussi apprendre à l'enfant à avoir de l'intimité. Et on sait à quel point cela peut être important pour d'autres sujets, dans le cadre de la prévention de ce qu'est l'atteinte à l'intimité.

C'est aussi le « chez soi » dans un espace collectif. Je ne l'avais pas imaginé, mais les enfants se sentent bien mieux chez eux lorsque l'établissement dans lequel ils sont accueillis est un établissement où les chambres sont à l'étage et où le salon et les salles d'espace collectif sont au rez-de-chaussée. C'est-à-dire que dans un établissement de plein pied, ils arrivent moins à se sentir chez eux, au contraire d'un petit établissement où les chambres sont en haut. Donc l'architecture et la façon dont on conçoit les établissements ont une vraie incidence sur la manière dont les enfants appréhendent cet environnement qui va devenir chez eux.

Par ailleurs, je pense qu'il y a aussi toute une dimension peut-être oubliée : c'est que l'enfant puisse se sentir chez lui au cours de la nuit. Quand on réfléchit à ce qu'est le « chez soi », il faut penser au « se sentir chez soi » le jour avec les activités du jour, mais aussi se sentir chez soi la nuit pour bien dormir et être en bonne forme pour les activités du jour. Parce que là aussi, la nuit n'est pas forcément un moment où les enfants se sentent pleinement chez eux. C'est lié l'accompagnement ou à l'organisation.

Et enfin, il y a des acteurs très importants qui prennent soin des enfants, qui prennent soin de leur « chez eux » et avec qui les enfants tissent des liens de grande qualité. Tous les enfants ont parlé de cet acteur qu'est la maîtresse ou le maître de maison. C'est un acteur très important en protection de l'enfance qui doit, je pense, intégrer pleinement l'équipe éducative au sens large, parce que c'est vraiment quelqu'un qui accompagne l'enfant à prendre soin de son « chez lui » et donc à s'y sentir bien : à le nettoyer, à faire correctement son lit, etc. C'est un acteur très, très important. Et souvent, les enfants ont des relations de très grande qualité avec la maîtresse de maison, qui apporte un tout autre regard sur l'enfant. Et c'est souvent un acteur un peu mis sur le banc, alors qu'il devrait, pour moi, pleinement participer à la façon dont on perçoit l'évolution de l'enfant dans la dimension. Je vous remercie.

Denis Piveteau : Merci beaucoup Gautier.

Je redonne d'ailleurs la parole à Marika Lefki, si elle souhaite ajouter d'autres encore des éléments sur la perception concrète et pratique des trois grandes règles d'intimité, de clôture et de gouvernement du temps que nous a posées Jean-Luc Charlot.

Marika Lefki : Oui, on sent bien que c'est la dimension de dignité qui se questionne. Dans le domaine de la vulnérabilité, les acteurs qui sont nécessaires n'y réfléchissent pas vraiment au départ. Pour autant, il me semble primordial, pour apporter un accompagnement d'égalité, que les personnes se sentent comme des personnes. Et non pas que comme entité « handicap, vulnérabilité, incapacité ». Les personnes doivent pouvoir s'exprimer, faire leurs choix de vie. Il faut réfléchir les politiques d'accompagnement autrement que dans des actes très concrets.

Il y a aussi une dimension psychologique ou philosophique. Notamment quand Gautier parlait du fait de rentrer dans les chambres sans frapper, je trouve que c'est une image qui est très parlante. Et elle se décline au domicile des gens quand les intervenants ont les clés du domicile et rentrent chez les gens sans prévenir, en tant que « maîtres ».

Denis Piveteau : Merci beaucoup. Je vais maintenant donner d'abord la parole à Florence Mathieu.

Florence Mathieu, vous êtes ingénieure en design social et vous êtes cofondatrice de l'ATHOM - l'Académie de la Transformation de l'Habitat et de l'Offre Médico-sociale et vous avez co-publié un ouvrage sur l'aménagement intérieur des habitats de vie collectifs dans le champ du grand âge et du handicap.

Sur l'aménagement intérieur, sur l'aménagement des locaux eux-mêmes, Florence Mathieu je vous donne la parole.

Florence Mathieu : Bonjour à tous. J'ai créé une structure qui s'appelle Aïna, une agence de design centrée sur l'humain spécialisée dans le secteur médico-social. Et j'ai aussi créé ATHOM, une structure de formation qui accompagne les établissements dans leur transformation domiciliaire. Comment on peut faire pour que les personnes se sentent chez elles en établissement ?

Je vais essayer de vous partager quelques principes de base sur « est-ce qu'on peut sentir chez soi en institution, à quoi ça tient et comment on pourrait le mettre en œuvre ? ».

Dans mon approche, la première étape, c'est d'aller à la rencontre des personnes elles-mêmes et des usagers eux-mêmes, notamment en EHPAD, et on leur pose toujours cette question-là : « est-ce que vous vous sentez chez vous, ici, dans l'établissement ? ».

En préparant cette rencontre, je suis allée fouiller les quelques derniers rapports qu'on a faits là-dessus, et on voit qu'il y a plein de réponses différentes. Dans certains établissements, les personnes ne se sentent pas du tout chez elles. Dans d'autres, un peu plus. Voilà, quelques verbatims : « on accepte d'être là, mais ça ne remplacera pas chez soi », « oui, je suis ici chez moi, et en collectivité ».

Et puis, en fait, dans un même lieu, dans un même espace, on peut avoir des personnes qui ont des visions différentes. Ainsi à la question « est-ce que vous vous sentez chez vous ici ? », on reçoit aussi : « moi, jamais », « moi, un peu dans ma chambre ». On s'aperçoit donc que ce n'est pas binaire. Quand on est dans un lieu de vie collectif, est-ce qu'on peut se sentir chez soi ? Dans certains établissements, c'est clairement difficile. Dans d'autres, c'est un peu plus facile. Mais même là, chacun peut avoir une perception un peu différente.

On aime bien ce continuum en disant il y a la perception d'un lieu de travail qui s'apparenterait finalement à l'hôpital où on accompagne des personnes, ou un lieu de vie où vivent les personnes qui sont accompagnées. Comment on déplace le curseur en institution ? Ce n'est peut-être pas si simple d'aller jusqu'au bout, à 100% du chez soi et comment on arrive à déplacer au maximum ce curseur-là ?

Je vais donc vous partager quelques grands principes qu'on donne aux établissements qui veulent déplacer ce curseur-là, notamment sur les sujets d'architecture et d'aménagement - mais pas que - pour aider les personnes à sentir un peu plus chez elles.

La première question est celle de l'échelle domestique. Chez soi, une maison, c'est à l'échelle du corps. C'est vraiment une très grande maison, elle fait 250 mètres carrés, mais en moyenne, en France, c'est plutôt autour de 60 mètres carrés par habitant. Finalement, cette question de « chez soi », elle vient aussi avec un rapport d'échelle. Dès qu'on est dans un établissement où il y a du grand collectif, où on a 300 mètres à parcourir entre sa chambre et la salle à manger, cela rend difficile le sentiment de « chez soi ».

L'échelle c'est aussi sur cette question d'espace privatif. On en a beaucoup parlé précédemment : l'importance de l'espace privatif.

Je prends deux photos d'établissements qu'on a accompagnés : un EHPAD, avec une chambre qui ressemble plutôt à une chambre d'hôpital, pas du tout personnalisée. On a le même sujet qu'en protection de l'enfance. Il y a un lit au milieu. On est plus du tout à l'hôpital, c'est bien un EHPAD, un lieu de vie où les personnes vivent. De l'autre côté, on a un autre établissement, à Angoulême, où les espaces privés sont un peu plus grands, 28-30 mètres carrés. Les gens peuvent les aménager comme ils le souhaitent : on voit les meubles, un coin salon, un coin kitchenette, un coin lit. Cela permet d'organiser comme on veut son temps : si je veux prendre un café à un certain moment, si je veux reprendre un thé, j'ai un environnement qui permet de le faire, et j'ai un environnement qui ressemble un peu plus à mes repères personnels.

Donc, travailler sur l'importance de l'équipement privatif, à la fois dans sa taille et dans la façon dont on peut l'aménager, a un vrai impact.

On a pu voir des établissements où les personnes disaient « je ne peux pas vraiment me sentir chez moi, j'ai le droit d'accrocher seulement trois cadres au mur ». Donc on revient à la même question que celle posée en protection de l'enfance : comment on peut permettre aux personnes d'avoir un vrai cocon d'intimité dans l'espace privatif ?

L'autre question, c'est la question de l'image des lieux : à quoi ressemblent les lieux en établissement ?

Là vous voyez la photo d'un lieu d'accueil médicalisé. C'est un espace de vie, avec un charriot de soin, très peu de décoration, un mur vert comme qu'on aurait rarement chez soi. Est-ce que finalement on peut arriver à se projeter ? Vous verriez-vous vivre dans ce lieu-là ? Probablement pas. Et pour autant, on peut avoir d'autres types de lieux : voici la photo d'un autre lieu d'accueil médicalisé, qui accueille le même type de personnes, et on voit que l'environnement est radicalement différent dans l'image qu'on en donne. Si je ne vous disais pas que c'est un lieu de vie pour personnes en situation de handicap, ce n'est pas le premier élément qui vous viendrait probablement en tête.

Donc, dans les lieux de vie institutionnels, on travaille sur l'image du lieu, pour renvoyer une image de « chez soi », d'un lieu qui ressemble à un vrai domicile tel que nous tous pouvons avoir un « chez soi ».

L'autre question, au-delà de l'image, c'est l'ambiance. L'image, c'est ce qu'on voit avec nos yeux, mais finalement l'ambiance domestique va au-delà de l'image. Qu'est-ce qui fait que quand on rentre chez soi, on sait que c'est chez soi : ce qu'on voit, les sons, les odeurs. C'est toute une série d'éléments multisensoriels qui nous permettent de détecter qu'on est dans un environnement comme chez soi.

En établissement, quand le repas est servi sur un charriot métallique qui fait du bruit sur du carrelage, dans une barquette... on est très loin d'une expérience de repas comme à la maison. Sur la photo de droite, au contraire, c'est une maison Carpe Diem, qui est un lieu d'accueil pour des personnes atteintes de troubles cognitifs et maladie Alzheimer : on s'aperçoit que le lieu de vie ressemble à une vraie cuisine, une vraie salle à manger. On y préparer les repas, donc on a les odeurs...

Finalement, reconstituer la domesticité en établissement cela tient à plusieurs choses : l'échelle, l'image, l'ambiance.

Mais si on a rempli ces trois premiers points mais qu'on n'a pas travaillé les usages, on a seulement créé un joli décor de chez soi. C'est déjà beaucoup mieux qu'un décor d'hôpital, mais il faut aussi travailler cette question d'usage.

L'usage, qu'est-ce que ça veut dire ? Comment on vit comme à la maison ?

Chez soi, on fait ce qu'on veut quand on veut. Alors, comment on reproduit ça en établissement ?

Je vous partage donc quelques éléments qui vont au-delà de l'aménagement intérieur : « je me sens chez moi, je peux fermer ma porte à clé », « on est pas mal, mais pas chez soi. Par exemple moi, chez moi, je ne ferais jamais de riz ». C'est un petit détail mais qui montre la réalité : chez soi, on a une série de petites habitudes qu'on n'aurait pas dans d'autres établissements. Tout le challenge est de les mettre en place dans un lieu de vie collectif.

Un des autres ouvrages qu'on a co-écrits avec Fany Thérèse, « 101 idées pratiques pour transformer son établissement en véritable chez soi », montre qu'il y a un continuum mais aussi toute une série de petits facteurs qui disent comment on arrive à respecter les habitudes de vie de la personne, la libre circulation... ce sont tous ces sujets qu'il faut aborder pour avoir une vision 360 du « chez soi ».

Denis Piveteau : Merci beaucoup.

Corinne Antoine-Guillaume, vous allez maintenant avoir la lourde tâche de nous dire si c'est possible ou pas. On est parti de la théorie, et on est maintenant sur des exigences d'usages très complètes. J'ai bien sûr confiance dans ce que vous allez nous dire. Vous êtes directrice de l'EHPAD Kersalic, à Guigamps, et j'ai découvert ce que vous faisiez dans une étude, financée par l'EN3S, « Habiter Kersalic. Vous allez nous dire comment on vit dans un EHPAD.

Corinne Antoine-Guillaume : L'histoire commence en 2013, quand j'arrive en tant que directrice. J'intègre une équipe où l'organisation est banale, très médico-sociale et sanitaire. Ce n'était pas l'image que je m'en faisais, et surtout pas l'image de l'accompagnement qu'on pouvait avoir avec nos aînés.

Je ne me suis pas du tout attachée à l'architecture, je ne me suis pas du tout attachée à l'organisation à proprement parler, puisque la maltraitance institutionnelle et individuelle était de rigueur au quotidien. Je me suis surtout attachée aux personnes avec qui je travaillais. Cela a été mon œuvre pendant deux ans. J'ai cherché pourquoi elles travaillent dans ce lieu, quelles étaient leurs valeurs, et quelles étaient leurs motivations au-delà du côté financier. Et je me suis rendu compte que toutes les personnes avec qui je travaillais avaient pour souhait d'accompagner au mieux nos aînés.

Alors, je me suis dit qu'on pouvait peut-être le faire différemment.

Nous n'avions pas les moyens, nous étions sinistrés avec un taux de remplacements important. Donc comment faire avec ce peu de moyens ? Comment s'atteler pour travailler ensemble en mettant en lumière nos valeurs ?

Nous avons travaillé à la constitution d'un blason : un blason c'est ce qu'on est, notre appartenance. Nous l'avons affiché à l'entrée de notre établissement pour montrer nos valeurs fortes et qui nous sommes.

Nous avons travaillé entre soignants, avec les résidents comme on les appelait à l'époque, avec les familles, sans oublier nos élus car nous sommes un établissement territorial.

Donc, à partir de ce moment-là, on a été chercher des mots et leur sens, et on est arrivés à mettre : « attachement, appartenance, relation, accueil, singularité ». Puis, comment les traduire au quotidien ?

En 2015, on s'est surtout dit qu'on était tous des soignants au service des habitants.

Aujourd'hui, moi, je suis effectivement la directrice, mais je m'appelle Madame la maire de Kersalic et j'ai donc un conseil municipal. Nous sommes organisés dans l'établissement comme une commune, avec ses rues. Au rez-de-chaussée, nous avons la place du centre avec une brasserie qui s'appelle « Aux Papilles & Mamilles », un bistrot, une poste, un cinéma, et donc nous sommes organisés aujourd'hui comme un tiers-lieu. Mais c'est l'ensemble de l'établissement qui est tiers-lieu, et non pas uniquement certaines pièces.

Avant d'arriver à ce tiers-lieu sécurisant, nous avons mis une bulle qui nous protège mais qui n'est pas imperméable : la porte est toujours ouverte mais peut être fermée quand il y a besoin de sécurité, nous sommes ouverts sur la cité. Cette bulle est une protection pour se sentir bien chez soi et surtout avoir le sentiment d'habiter ici.

Mais surtout, notre établissement est fait de bric et de broc. Voilà, vous avez vu un petit peu le schéma. C'est un peu notre maison. C'est un établissement de 1977, d'habitat social. Je n'avais pas les moyens, le bailleur social encore moins, donc on a fait avec ce qu'on avait. Ça veut dire aussi que nous avons pu repeindre les murs de l'établissement, nous avons pu créer des lieux rassurants, sécurisants, avec un sens pour nos aînés.

À chaque départ d'un habitant, on perd une chambre, on perd une histoire, on perd une vie, un parcours de vie. Donc quand quelqu'un d'autre arrive on doit reconstruire cette pièce avec son histoire, sa vie et ses envies. Donc, à chaque fois, il y a une pièce qui est enlevée et qui est remise. Donc elle est de bric et de broc, et on doit retrouver tout simplement l'équilibre pour que la personne qu'on accueille se sente chez elle.

On n'a pas de stéréotype, on va repeindre si besoin, remettre les cadres, refaire vivre ce lieu en fonction de l'histoire de la personne que nous accueillons. Donc la personne qui va arriver fait ses choix, crée son intime et surtout crée son rythme de vie. Car aujourd'hui, à Kersalik, on se lève quand on veut, on mange quand on veut et on se couche quand on veut.

Alors, on n'a pas fait de miracle, on a juste remis du sens au quotidien. Je n'ai pas plus de moyens en professionnels qu'ailleurs. Simplement, je crois qu'il faut revenir sur les termes « attachement », « appartenance », « relation », « accueil ». Nous sommes, nous, soignants et nous arrivons chez l'autre. Et non pas l'inverse. C'est donc l'habitant qui a son rythme à nous donner et non pas le soignant qui a le tout-pouvoir sur l'autre.

Pour avoir un sentiment d'identité, de stabilité et de sécurité, nous avons recréé tout un univers que vous pouvez voir sur différentes photos. Donc, nous avons les rues, nous avons ces rues colorées où on peut autant partir en Méditerranée, à Cuba que dans une station balnéaire. Nous avons les boîtes aux lettres individuelles, les volets. Nous avons donc nommé les rues. Mais c'est surtout le sentiment aussi de vivre pleinement sa vie : on fait tomber les masques, on a beaucoup de relations de douceur avec les soignants. On refait la peinture avec les soignants. On s'occupe au quotidien comme bon nous semble. On accueille les animaux chez nous depuis 2014. Donc on a sept chats, on a des chiens, on a une poule, un cochon d'Inde. On fait en fonction de ce dont on a envie. On a aussi un vélo, puisqu'on est en ville de Kersalik.

Nous nous appelons encore soignants, car on ne peut pas casser tous les codes. Mais c'est l'habitant qui nous donne notre rythme. Ça veut dire que le matin, ou le midi, ou le soir, quand les collègues prennent leur service, ils ne savent pas par quoi ils commencent. Ils peuvent commencer par des toilettes ou, comme hier soir, ils se sont couchés à plus de minuit. Ce soir il y a une fête, de 21h à 23h. Donc les collègues, comment, en fonction de la tâche qu'il faut accomplir, et non l'inverse. Il n'y a pas besoin de statuer. Il y a beaucoup de protocoles, c'est très carré, mais on ne rentre pas forcément dans la case « 8h », « 9h », du moment que c'est fait sur les 24h.

Je pense donc que chez nous on est arrivés au bien-vivre. Et surtout, être heureux au travail est très important pour nous, et on a relevé le défi.

Denis Piveteau : Merci. Je relance Jean-Luc Charlot. On est partis des grands principes, puis on s'est efforcés de les illustrer, de montrer en quoi ils allaient se traduire en droits d'usage et aussi en comportements, parce que ce sont aussi des lieux de travail. Ce sont aussi des lieux où, comme le disait Marika Lefki, des accompagnants, des auxiliaires de vie interviennent. Les accompagnants et les personnels qui accompagnent les personnes vulnérables et les enfants doivent se comporter d'une certaine façon.

Aujourd'hui, il y a donc toute une dimension qui échappe aux classifications juridiques traditionnelles qui permettent de faire une différence entre un logement, une propriété... on voit la distance qui se crée par rapport aux catégories qui aujourd'hui servent à définir les rapports de droits et de financement.

Jean-Luc, comment tout cela t'inspire ?

Corinne Antoine-Guillaume, vous allez maintenant avoir la lourde tâche de nous dire si c'est possible ou pas. On est parti de la théorie, et on est maintenant sur des exigences d'usages très complètes. J'ai bien sûr confiance dans ce que vous allez nous dire. Vous êtes directrice de l'EHPAD Kersalic, à Guigamps, et j'ai découvert ce que vous faisiez dans une étude, financée par l'EN3S, « Habiter Kersalic. Vous allez nous dire comment on vit dans un EHPAD.

Jean-Luc Charlot : Merci. C'est une sacrée question que tu poses. En quoi ça m'inspire ?

Globalement, on voit bien trois choses. La première chose, c'est que la question juridique du support, à mon avis, n'est pas pertinente. On peut habiter un certain nombre d'endroits, à un certain nombre de conditions. Mais c'est une discussion qu'il faudrait que l'on prolonge. Il y a un certain nombre de conditions à définir qu'on a ébauchées, qu'on a illustrées, etc.

Deuxième point, c'est effectivement la particularité de l'habité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie : il y a de l'accompagnement nécessaire.

Là, effectivement, ça met en jeu les dimensions de l'habité et du chez-soi, bien évidemment. C'est dommage, d'ailleurs, à Kersalic, que vous n'arriviez pas à appeler le personnel autrement que « soignants ». Car cela détermine, malgré tout ce que vous nous avez expliqué sur les transformations du rapport et de l'accompagnement des personnes « Soignants-habitats », cela ne marche pas.

Pour moi, quand je parle d'habitat, c'est un « chez soi », de l'accompagnement et des moyens de mobilité.

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Question de Benoit Péricard : J'ai eu des responsabilités dans tous les domaines que vous avez cités.

Aujourd'hui, je suis président d'un restaurant inclusif, mais je ne vais pas parler du manger, je vais parler du gîte. Ce qui me donne un peu le vertige dans ce que vous dites, et avec la conclusion de Kersalic, c'est qu'on voit bien la singularité de celui ou de celle qui prend l'initiative. Celui qui fait le plus, par rapport à toutes les banalités qu'on voit dans les établissements. Moi, je me demande, en ce moment de grande maîtrise et d'écologie sur la propreté et les normes imposée, comment vous arrivez à combiner cela ? Les institutions qui vous surveillent repèrent-elles la singularité et seraient-elles capables de la rendre contagieuse ?

Réponse de Corinne Antoine-Guillaume : Je vais dire que je n'ai pas fait ça sans mal et qu'on est passé par des phases très douloureuses et difficiles.

Cette transformation, je l'ai dit, s'est faite jusqu'en 2015. Après, effectivement, ça a été difficile et nous avons eu une inspection ARS car tout ce que je proposais ne rentrait pas dans les cases. Mais, en fait, je pense que durant toute ma carrière professionnelle je suis ne suis jamais rentrée dans les cases. Mais les changements sont possibles.

Cette transformation a été faite aussi pour se caler sur la loi de 2022 : avoir un lieu de vie dont les résidents sont citoyens et acteurs de leur quotidien. Je n'ai fait qu'entrer dans la loi en fait en changeant l'organisation.

Puis j'ai rencontré Monsieur Libault en 2020, pendant la Covid, et j'ai pu lui exposer nos changements. Ce qu'on avait mis en place faisait écho à son rapport de 2019. Je lui ai dit qu'on avait mis en place ce que préconisait son rapport avant qu'il le sorte. Cette rencontre nous a donné plus de poids. On est entendus, et les conditions financières dans lesquelles nous sommes aujourd'hui prônent qu'on peut faire des changements à moindre coût. On devient un modèle parmi tant d'autres à condition de nous laisser la création.

Moi, je fais confiance à mes agents. Aujourd'hui le contenu de la formation des soignants permettrait d'accompagner nos aînés de manière qualitative. Mais on cantonne une aide-soignante à la toilette alors qu'elle sait faire plein d'autres choses.

Chez nous, les aides-soignants font les activités quotidiennes avec nos habitants, jusqu'à préparer à manger. Et j'ai un GMP à 789 et un PATHOS à 230, donc j'ai un taux de dépendance et d'accompagnement très important. J'utilise toutes les compétences de tous les soignants au quotidien pour avoir le meilleur accompagnement.

Question de Denis Piveteau : Ce que vous arrivez à faire malgré le statut peut-il être fait grâce au statut ? Peut-on changer les statuts ? Une autre question dans la salle ?

Réponse de Florence Mathieu : Dans le cadre existant, il y a toujours une marge de manœuvre.

Par exemple, concernant les normes incendies, beaucoup d'établissements disent qu'ils ne peuvent rien faire à cause de ces normes. Mais quand on regarde le cadre législatif sur ces normes incendies, il y a déjà énormément de choses qu'on peut faire.

Parfois cela demande de l'énergie dupliquée de la part des directions et des professionnels. Donc l'enjeu est comment on les aide, comment on facilite.

Et sur certains sujets, on ouvre un peu le cadre, même si je pense qu'il ne faut pas se restreindre.

Réponse de Gautier Arnaud-Melchiorre : Oui, souvent on nous dit qu'on ne peut pas avancer car les règles sont « enfermantes ».

Il y a deux choses qui me viennent à l'esprit. Par rapport aux cuisines, les règles ne sont pas les mêmes en fonction de la taille de l'établissement et du nombre d'enfants accueillis. Souvent, je demandais aux enfants : « est-ce que vous voulez être autant d'enfants et plus d'éducateurs, ou est-ce que vous préférez être moins d'enfants avec le même nombre d'éducateurs ? ». Et tous les enfants répondaient qu'ils préféreraient être moins de six avec le même nombre d'éducateurs. Et lorsqu'on est dans un établissement qui est plus petit, il est possible d'avoir une cuisine adaptée par exemple.

Je crois que là il y a réellement une révolution à mener dans le cadre du travail social. Et moi, vraiment, je le dis avec beaucoup de respect pour les personnes qui, au quotidien, s'occupent des enfants. Mais souvent, quand même, il y a quelque chose qui est prégnant dans le discours concernant la cuisine. Les éducateurs indiquent qu'ils ne sont pas là pour faire la cuisine. Ils ne comprennent pas, je pense, l'intérêt du moment de cette cuisine qui ne doit pas être effectivement une cuisine collective, qui n'est pas jolie, qu'on peut retrouver dans un hôpital. Cela doit être une cuisine familiale, petite, qui se situe au rez-de-chaussée. C'est aussi comment les éducateurs perçoivent que ce temps-là de cuisine avec les enfants est indispensable afin de leur

permettre d'apprendre à pouvoir plus tard s'alimenter correctement, c'est un sujet essentiel. Ce n'est pas juste « faire la cuisine », mais c'est aussi être un acteur de l'éducation, à la fois à la santé et au prendre soin de soi à travers des bons repas. Mais on parle aussi des odeurs dans la cuisine, donc un sentiment de normalité dans le cadre de l'institution.

Et là, vraiment, j'ai pu observer une difficulté chez les travailleurs sociaux à comprendre que quand on s'occupe d'un enfant dans son déploiement au quotidien, on le fait dans tous les actes de sa vie quotidienne : on l'emmène chez le médecin, on fait les devoirs avec, on fait la cuisine. Évidemment, on ne peut pas exiger qu'un éducateur soit ultra polyvalent et doué en tout, comme nous dans la vie, dans nos familles, dans nos couples. Il va y avoir une personne plus douée pour la cuisine, une autre plus pour d'autres choses.

Et d'autre part, il y a un sujet plus large qui dépasse évidemment ce cadre. Je crois qu'il y a un enjeu dans le cadre de l'accompagnement des enfants et de la protection de l'enfance : comment on perçoit le risque quand on s'occupe d'un enfant quand on s'adapte à lui ? Car si on veut bien s'occuper d'un enfant, on ne peut pas faire avec lui comme on fait avec tous. On ne peut pas respecter totalement le cadre, car l'enfant ne rentre pas dans les cadres. Un enfant qui a des difficultés, qui ressent des émotions, qui est triste... ne peut rentrer dans un cadre. Donc comment on perçoit le cadre qui vient s'adapter à la réalité de cet enfant ? Comment on permet à l'éducateur, au lieu de toujours lui faire peur avec des questions de responsabilité, de s'adapter à la réalité de cet enfant ? Comment ce « chez soi » s'adapte à la réalité et aux besoins temporaire des enfants ? Les besoins des enfants d'aujourd'hui, dans le cadre de l'habitat, ne seront pas les besoins des enfants dans 10, 15 ans, parce qu'il y a des choses qui évoluent, parce que les enfants ne seront pas pleinement les mêmes, avec les mêmes problématiques. Il ne faut pas figer quelque chose. Donc comment on encourage l'éducateur à faire avec l'enfant ? Et comment on perçoit le risque en lui disant que s'il a agi dans l'intérêt de l'enfant, même en sortant du cadre, il a bien fait ? Donc, il y a la notion du risque qui est un risque partagé entre à la fois les cadres et les équipes du quotidien.

Question de Céline Poulet : Merci beaucoup pour ces échanges très intéressants.

La loi de 2002 a donné quand même une marge de manœuvre, et dans le champ des personnes en situation de handicap on a la convention relative aux droits des personnes en situation de handicap qui donne une boussole d'innovations. On ne peut pas dire qu'on ne peut pas faire dans le cadre existant.

Ce qui est très intéressant dans ce que vous avez dit, c'est que vous repartez de ça pour redonner du sens dans l'action aux professionnels. Et j'irai plus loin : comment on redonne du sens dans l'action des professionnels mais aussi du sens dans l'action des autorités de tarification et dans l'action des politiques publiques.

Quand on a encore un réflexe de taux d'occupation des établissements médico-sociaux, bien évidemment il faut changer ce cadre.

Aujourd'hui, comment on passe d'une logique institutionnelle, où on a institutionnalisé les personnes – que ce soit à domicile ou en établissement – et où on a institutionnalisé les personnels, vers du serviciel de qualité.

Aujourd'hui ceux qui se recentrent sur la personne donnent du sens à l'action sociale.

Enfin, quand on accompagne des personnes en situation de handicap, la part du risque est quasiment inexistante. Dans le droit à la liberté, il y a la part du risque. C'est la clé du changement.

CONCLUSION

Adrien Taquet : Je vous remercie tous pour votre participation.

Sans revenir sur ce qui a été échangé, je pense qu'un certain nombre de pistes et de réflexions pour l'avenir ont été tracées.

La question du cadre juridique actuel tout d'abord, dont on a bien vu avec Denis Piveteau qu'il n'est plus forcément pertinent en dépit des évolutions qu'il a pu connaître. Entendons-nous bien, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer la situation des personnes dans le cadre existant -car c'est souvent un prétexte pris par certains pour ne pas bouger. Mais on voit bien la nécessité de réinterroger la notion d'établissement, et les conséquences d'ordre juridique qui en découle, à l'heure où l'offre a beaucoup évolué -et est appelée à évoluer encore, quel que soit le champ considéré-, tout comme ont évolué les aspirations des personnes -qui, quand on y pense bien, ne consiste qu'à accéder au droit commun : se sentir vraiment chez soi, où que l'on soit.

Une fois posée la nécessaire problématique juridique, il y a cette réalité de la vie des personnes. Et là, même si les innovations se multiplient et sont inspirantes tout autant que réjouissante, le chemin est encore long. Et les questions nombreuses.

Comment articuler l'espace de l'intime et le lieu du collectif ? D'un point de vue architectural, au nom du lien, on a eu tendance à privilégier les carrefours et les espaces collectifs, de rencontre, de croisement, et ce au détriment de l'espace intime le plus souvent -les m2 n'étant pas extensibles et les modèles économiques déjà fragiles. A-t-on été trop loin, et comme doit s'articuler demain « le moi, le nous, le tous ensemble » comme l'articule souvent Laurent de Cherisey, fondateur de l'association Simon de Cyrene, pionnière de l'habitat partagé.

Au-delà des espaces, il y a les gens. On a vu à quel point la question de la relation et des professionnels était également centrale. On dit souvent « il faut prendre soin de ce qui prennent soin » : l'exemple de Kersalis nous a démontré à quel point c'était vrai, que c'était une clé de réussite de la transformation de l'offre, faisant des professionnels des leviers de changement. Des professionnels qui, par ailleurs, se sentent mieux et changent ainsi moins souvent.

Du point de vue des personnes, on a bien compris que cet accompagnement des professionnels ne pouvait pas être uniquement d'ordre technique, comme c'est encore trop souvent le cas, au risque de finir de porter atteinte à la dignité des personnes.

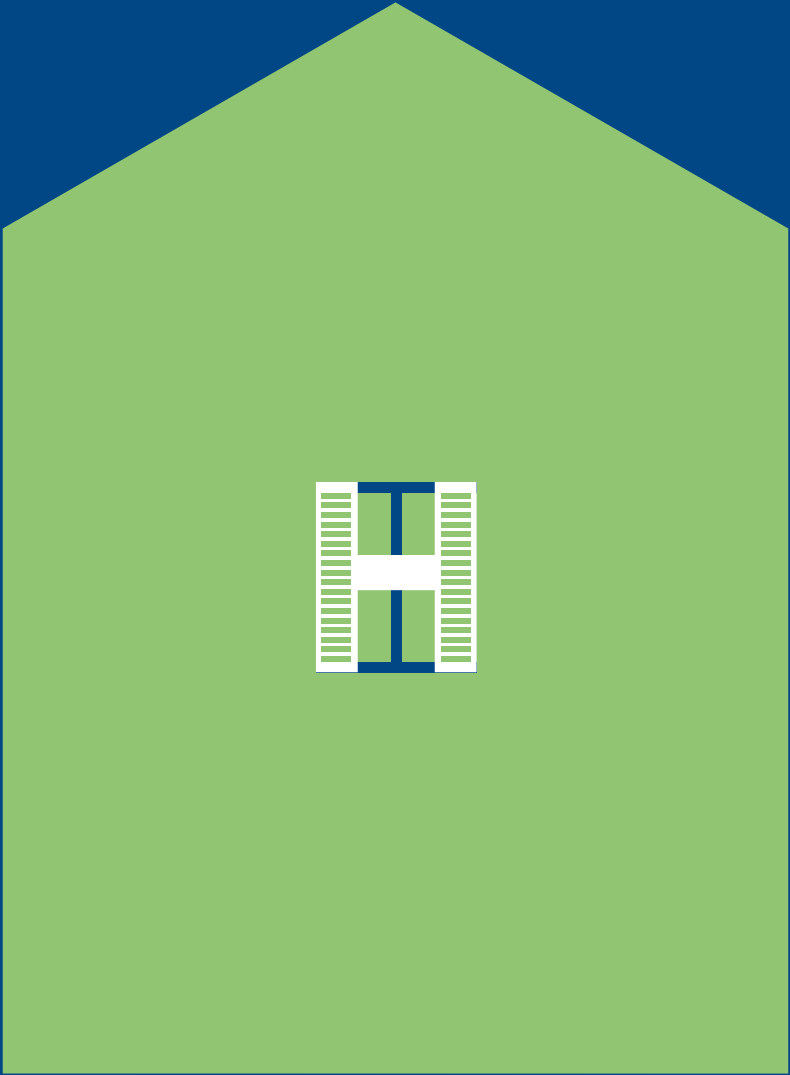
On a beaucoup parlé d'intimité, notion exigeante qui doit être interrogée pour la consolider, l'enrichir, l'appréhender dans l'ensemble de ses dimensions. L'intimité ne va pas de soi, même quand on est chez soi, et à l'heure du « virage domiciliaire » tant espéré, cette question prend plus d'importance encore lorsque des professionnels pénètrent votre espace intime plusieurs fois par jour. Si l'on pousse la réflexion un peu plus loin, la question se pose également s'agissant de la famille, dont la place se trouve interrogée par cette exigence légitime du « chez soi » -qui au demeurant peut parfois être localisé « chez eux ». Pas un petit sujet...

Appréhender l'intimité dans sa globalité, c'est reconnaître la nécessité d'y inclure la sexualité comme la conjugalité, en particulier au sein des établissements collectifs. La vie intime, affective et sexuelle est partie intégrante de la vie et du droit de toute personne.

Cela vaut pour la protection de l'enfance à partir d'un certain âge, pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées. Comment gère-t-on ces sujets-là en établissement ? Car se sentir « chez soi », c'est aussi vivre avec la personne de son choix et/ou avoir une vie sexuelle épanouie.

Dernier axe de réflexion nécessaire évoqué en filigrane au gré de nos échanges, la conciliation entre sécurité et liberté. Au nom de l'impératif légitime de la protection des personnes au sein de leur lieu de vie, régulièrement alimenté par une actualité dramatique, on en arrive à entraver le pouvoir d'agir des personnes. Cela renvoie évidemment à la notion de risque, particulièrement délicate en présence de personnes plus vulnérables ou fragiles, et vis-à-vis de laquelle le travail social en particulier est très réticent. Introduire cette notion constituerait une petite révolution dans la formation et la pratique des professionnels, qui permettrait pourtant probablement de redonner à ces derniers plus de liberté pour s'adapter aux besoins des personnes dont elles ont la responsabilité -et non attendre d'eux qu'ils se rangent au cadre contenant au point d'être rigide qui leur est assigné -on pense aux enfants protégés notamment.

L'innovation technologique peut très bien apporter des réponses à cette dynamique sécurité/liberté, tout comme elle constitue plus globalement un levier d'amélioration du sentiment de se sentir chez soi. Un champ supplémentaire à explorer dans un futur proche.



AUTONOMIE & HABITAT

Autonomie & Habitat est le premier Think Tank qui repense la signification du mot « habiter » dans le champ social et médico-social, à la fois comme condition et comme levier de l'autonomisation des personnes fragiles ou ayant des besoins spécifiques, qu'elles soient en situation de handicap, dépendantes du fait de leur âge ou mineurs protégés.

<https://autonomie-et-habitat.org>

Autonomie & Habitat est soutenu par CAREIT

 CAREIT